



PROVINCE DE QUEBEC

Municipalité de

SAINTE-IRÈNE

Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRESENTES DONNE par le soussigné,

Marjolaine Pronovost, directrice générale de la susdite municipalité,

(GREFFIER OU SEC - TRES)

QUE:-

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-IRÈNE
TENUE LE LUNDI 7 JANVIER 2019
À COMPTER DE 19H30
À LA SALLE MUNICIPALE
362, RUE DE LA FABRIQUE, SAINTE-IRÈNE

SERA ADOPTÉ
LE RÈGLEMENT # 313-2018
RESTREIGNANT LA CIRCULATION DES CAMIONS
ET DES VÉHICULES OUTILS
- ROUTE VAL-D'IRÈNE

TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES PAR CETTE
RÈGLEMENTATION SONT INVITÉES À ASSISTER À CETTE
SÉANCE AU COURS DE LAQUELLE LES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL ET LA PÉRIODE DE QUESTIONS POURRONT PORTER
SUR CE SUJET.

DONNE à Sainte-irène

Ce 4^{ème} jour de décembre 2018


.....
Secrétaire-Trésorier